



**Extrait du registre des délibérations  
du Conseil Syndical du Mercredi 14 février 2024**

Le Conseil Syndical, légalement convoqué le 8 février 2024, s'est réuni le mercredi 14 février 2024 à 18h, en séance publique, à la Salle des Fêtes de Coise-Saint-Jean-Pied-Gauthier, sous la présidence de François RIEU, Président.

Nombre de membres en exercice : 28 - *Quorum* : 15

**Délégués titulaires présents :**

18 titulaires présents pendant la séance.

<i>Collectivités</i>	<i>Prénom</i>	<i>Nom</i>	<i>Nombre de voix</i>
Département	Béatrice	SANTAIS	2 voix
Département	Olivier	THEVENET	2 voix
CCCS	Jean-Luc	BENETTI	1 voix
CCCS	Jean- Michel	BLONDET	1 voix
CCCS	Nicole	BOUVIER	1 voix
CCCS	Georges	COMMUNAL	1 voix
CCCS	Fabienne	PICHON-DEGUILHEM	1 voix
CCCS	Jacky	GACHET	1 voix
CCCS	Christiane	FAVRE	1 voix
CCCS	Jean-Claude	MESTRALLET	1 voix
CCCS	Eric	SANDRAZ	1 voix
CCCS	Jacques	VELTRI	1 voix
CA Grand Chambéry	Daniel	ROCHAIX	1 voix
CA Arlysère	Daniel	BUCHE	1 voix
CA Arlysère	Laurent	GRILLET	1 voix
CA Arlysère	Philippe	GUIRAND	1 voix
CA Arlysère	Christophe	METGE	1 voix
CA Arlysère	François	RIEU	1 voix

**Délégués suppléants présents :**

5 suppléants pendant la séance.

<i>Collectivités</i>	<i>Prénom</i>	<i>Nom</i>	<i>Nombre de voix</i>
CC Porte de Maurienne	Thomas	PIGEOLET	1 voix
CCCS	Carlo	APPRATTI	1 voix

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpains - 73200 ALBERTVILLE  
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - [administration@sisarc.fr](mailto:administration@sisarc.fr)

CCCS	Jean-François	CLARAZ	1 voix
CCCS	Alain	COMBAZ	1 voix
CCCS	Sylvie	SCHNEIDER	1 voix

**Récapitulatif :**

<b>Nombre de membres présents</b>	23 membres
<b>TOTAL des voix</b>	25 voix

**Étaient excusés :** Jean-Marc DESCAMPS, Franck VIALLET, Michel DURET.

**François RIEU ouvre la séance à 18h08.**

Thomas PIGEOLET est désigné Secrétaire de séance.

**Objet : DEMANDE DE SUBVENTION EQUIPE PROJET PAPI 3 / ANNEE 2024**

**Rapporteur : M. le Président**

La Direction de l'environnement du Département assure l'animation et la direction technique du S.I.S.A.R.C. Cette direction exerce également des missions d'assistance à maître d'ouvrage visant à la définition technique des travaux de restauration du lit de l'Isère et de sécurisation des digues réalisés dans le cadre de la démarche des Programmes d'Actions de Prévention des Inondations en Combe de Savoie (PAPI).

Cette mutualisation des services techniques avec le Département de la Savoie est régie par une convention entre le S.I.S.A.R.C. et le Département. Celle-ci précise notamment qu'en contrepartie de cette mise à disposition de l'équipe technique, le S.I.S.A.R.C. verse annuellement au Département, une contribution établie sur la base de l'état récapitulatif des journées de travail effectuées et du coût moyen associé au cadre d'emplois des personnels concernés (techniciens et ingénieurs territoriaux).

Dans le cadre des PAPI, une aide de l'Etat est prévue pour les frais de personnels engendrés par l'équipe technique qui assure l'animation, la coordination et le suivi du programme PAPI.

En tant qu'acteur GEMAPIEN sur la Combe de Savoie, c'est le SISARC qui est légitimement porteur du projet de PAPI n°3 et qui peut solliciter le soutien financier de l'Etat prévu pour cette démarche. Par délibération en date du 8 décembre 2021, le Conseil Syndical a désigné son Président, comme élu référent pour le suivi du dossier de PAPI3.

Au titre de l'année 2024, le coût associé à l'équipe technique en charge de l'animation, de la coordination et du suivi du programme PAPI n°3 est estimé à 130 000€.

**Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,**

- **APPROUVE** la demande de subvention auprès de l'Etat sur la base d'un taux d'aide de 50 % pour un montant de 130 000 € TTC ;
- **AUTORISE** M. le Président, ou à défaut son représentant, à solliciter cette subvention et à signer tout acte afférant au suivi de ces dossier.

Extrait certifié conforme et exécutoire,  
Le Président,  
François RIEU